

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Les langues régionales des Outre-Mer sont bien plus que des éléments de culture, à promouvoir à l'occasion d'événements ponctuels. Elles tiennent un rôle important dans la vie quotidienne des populations.

Quelques éléments de contexte méritent aussi d'être rappelés :

- d'une part, malgré la diversité de situation selon les territoires, il persiste de grandes fragilités économiques et sociales en Outre-Mer, comme l'atteste le taux de chômage des jeunes ;
- d'autre part, certaines populations, souvent parmi les plus défavorisées socialement, ne parlent pas français ;
- enfin, dans un grand nombre de familles, la langue régionale reste la langue usuelle.

Dès lors, la reconnaissance des langues régionales des Outre-Mer porte un enjeu de cohésion sociale, qui exige de mobiliser les politiques publiques dans plusieurs domaines.

Dans le cadre éducatif tout d'abord. Si la prise en compte des langues régionales a beaucoup progressé dans le cadre de l'enseignement scolaire, des progrès restent à faire.

Les études des linguistes et les expérimentations ont montré le caractère bénéfique de l'enseignement du français en correspondance avec la langue maternelle des jeunes.

Alors que le nombre de décrocheurs affiche des résultats très inquiétants en Outre-Mer, le groupe de l'artisanat considère qu'il est essentiel de promouvoir ce bilinguisme pour améliorer la réussite scolaire. De même, l'accueil en langue régionale comme en français, doit être généralisé pour les élèves des classes élémentaires.

En revanche, la proposition d'un apprentissage systématique en lecture et écriture dans la langue maternelle lui semble peu réaliste, en raison de la très grande variété de langues régionales pratiquées et des investissements considérables que cela exigerait pour la formation des enseignants. A minima, il estime qu'il conviendrait au préalable d'évaluer précisément les besoins.

Autre problème : l'accès aux services publics est fragilisé pour les populations ne maîtrisant pas le français.

L'avis insiste sur la barrière linguistique qui compromet la bonne prise en charge des patients à l'hôpital, mais aussi leur compréhension et donc leur adhésion aux traitements.

Pour les autres services publics, l'avis rappelle que l'usage du français est imposé aux agents, tout en précisant qu'il existe des pratiques d'accueil en langue régionale et que la possibilité est offerte aux collectivités de traduire les actes administratifs.

Pour le groupe de l'artisanat, de telles pratiques doivent impérativement se développer pour favoriser l'accès de tous aux services publics, que ce soit dans les espaces d'accueil ou encore pour la signalétique et les supports d'information, comme le propose l'avis. Cela implique notamment de former les fonctionnaires détachés en Outre-Mer.

Toutes ces évolutions sont légitimes et nécessaires. Cependant, pour y répondre concrètement, le groupe de l'artisanat n'est pas convaincu de la nécessité d'une révision de la Constitution.

S'il soutient globalement les préconisations de cet avis, le groupe de l'artisanat a exprimé toutefois ses réserves avec quelques votes d'abstention sur le texte.